



Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(16)/2
26 janvier 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Seizième réunion directive
Genève, 16 février 1998
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

PLAN DE COOPERATION TECHNIQUE DE LA CNUCED POUR LA PERIODE 1998-2000

Note du secrétariat de la CNUCED

1. Au paragraphe 96 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" (TD/378), la Conférence, à sa neuvième session, a invité le Conseil à examiner chaque année "un plan indicatif à horizon mobile de trois ans pour la coopération technique".
2. A sa quarante-quatrième session, en octobre 1997, le Conseil du commerce et du développement a prié le secrétariat de "soumettre le plan chenille de coopération technique pour la période triennale 1998-2000 au Groupe de travail lors de la deuxième partie de sa trentième session, en décembre 1997, puis au Conseil à sa première réunion directive de 1998, en vue de la rationalisation de ce plan" (décision 444 (XLIV)).
3. A sa session de décembre 1997, le Groupe de travail a examiné le plan de coopération technique pour la période 1998-2000 et a prié le secrétariat d'y incorporer les observations et suggestions faites par ses membres, avant de le soumettre au Conseil. Le présent document est donc une version révisée du plan présenté au Groupe de travail.
4. Le plan de coopération technique de la CNUCED pour la période 1998-2000 se compose de deux parties, dont l'une contient des tableaux récapitulatifs, et l'autre des tableaux détaillés.

5. Ce plan matérialise la stratégie de coopération technique de la CNUCED, adoptée par le Conseil à sa quinzième réunion directive, en juin 1997 ¹. Il a pour objet :

a) D'informer les délégations, les organisations coopérantes et les autres intéressés des activités opérationnelles que la CNUCED a menées en 1997, des activités qui ont été approuvées pour 1998 et les années suivantes, ainsi que des activités proposées par le secrétariat pour la période 1998-2000;

b) De faciliter les discussions avec des donateurs potentiels pour la mobilisation des ressources extrabudgétaires nécessaires à l'exécution du plan;

c) De servir d'instrument de suivi au secrétariat.

6. L'information est présentée comme suit :

a) Dépenses effectives de 1997, au 31 octobre 1997;

b) Activités approuvées/en cours pour lesquelles des projets sont exécutés conformément aux descriptifs approuvés par un ou plusieurs donateurs;

c) Activités nouvelles ou proposées. Les propositions répondent à une ou plusieurs des considérations ci-après :

i) Demande expresse formulée par un pays en développement ou en transition et acceptée par le secrétariat sous réserve de la mobilisation des fonds nécessaires;

ii) Application d'une décision demandée par la Conférence à sa neuvième session, le Conseil ou une commission;

iii) Exécution du programme de travail décrit dans le texte explicatif du budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 1998-1999.

7. L'exécution du plan dépendant en partie de la mobilisation de ressources additionnelles, les nouvelles propositions ne seront bien entendu pas toutes suivies d'effet. En outre, le plan sera fréquemment révisé en fonction des nouvelles demandes reçues et des éventuelles modifications apportées aux propositions.

I. Principales caractéristiques du plan

8. La thématique des projets est conforme aux dispositions d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", en particulier à celles du paragraphe 97. Les domaines d'activité, qui correspondent aux quatre domaines du programme de travail du secrétariat, sont rappelés juste avant les tableaux détaillés établis pour chaque division.

¹/ En mars 1997, à sa quatorzième réunion directive, le Conseil a pris note du plan pour la période 1997-1999.

9. Le plan prévoit une expansion des activités de coopération technique de la CNUCED, compte tenu des projets approuvés ou sur le point de l'être. On estime qu'en 1997 la valeur de l'assistance technique effectivement fournie a avoisiné 24 millions de dollars. Elle devrait augmenter d'environ 10 % en 1998. Les activités sont en progression dans chacun des quatre grands domaines de travail de la CNUCED (voir le tableau récapitulatif 1), autrement dit leur répartition ne change guère. Les activités opérationnelles de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale continuent à se tailler la part du lion.

10. On constate une nette réorientation en faveur des pays les moins avancés (tableau récapitulatif 3), conformément à la stratégie de coopération technique adoptée par le Conseil du commerce et du développement en juin 1997. D'après les prévisions, 39 % des projets approuvés et 72 % des projets dans la filière seront exécutés dans ces pays.

11. Les données relatives aux pays les moins avancés n'englobent pas toutes les activités qui doivent être menées par la CNUCED comme suite à la récente Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce de ces pays. Les activités chiffrées qui ont fait l'objet de discussions entre la CNUCED et certains PMA sont prises en compte, mais elles ne représentent qu'une partie de celles qui devraient être entreprises.

12. Le tableau récapitulatif 2 indique la répartition des dépenses par région, question qui intéresse beaucoup les délégations. Environ 37 % des projets approuvés et des projets dans la filière seront exécutés en Afrique, 19 % dans la région de l'Asie et du Pacifique, 5 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et 13 % dans les pays en transition d'Europe centrale et orientale. Des discussions sont en cours avec des pays latino-américains et caraïbes pour trouver de nouvelles sources d'appui aux activités de coopération technique de la CNUCED dans la région, activités qui devraient augmenter.

13. Les activités indiquées dans la colonne "1998-2000 - Proposés" répondent aux considérations exposées plus haut au paragraphe 5. Leur coût total est estimé à environ 114 millions de dollars. Ces propositions n'aboutiront pas toutes, vu que nombre de projets doivent encore être mis au point et approuvés d'un commun accord par le bénéficiaire, le donateur et le secrétariat de la CNUCED. Les montants prévus pour les projets qui se concrétiseront ne seront pas forcément dépensés entièrement pendant la période 1998-2000, car le taux d'exécution de chaque projet dépendra de la date de sa mise en route.

14. Le programme PNUD/CNUCED intitulé "Mondialisation, libéralisation et développement humain durable", approuvé récemment, ne figure pas dans les tableaux détaillés. Il a pour objet d'aider les pays à faible revenu à mettre les avantages offerts par la mondialisation au service d'un développement humain durable. Les ressources versées par le PNUD se chiffreront à 2,5 millions de dollars environ pour la période triennale de 1998-2000. Ce programme sera rattaché au Cabinet du Secrétaire général adjoint de la CNUCED et tous les secteurs du secrétariat coopéreront étroitement à son exécution.

II. Explication des tableaux récapitulatifs et des tableaux détaillés

15. La colonne "Dépenses de 1997" ("1997 expenditures") indique les dépenses de 1997 au 31 octobre. La colonne suivante, "1998-2000", est divisée en trois parties : "Approuvés" ("Approved"), "Dans la filière" ("Pipeline") et "Proposés" ("Proposed"). Les montants figurant dans la colonne "Approuvés" correspondent aux projets approuvés qui seront exécutés pendant la période 1998-2000. Les chiffres de la colonne "dans la filière" représentent le budget de projets qui ont été soumis à des donateurs et qui sont en passe d'être approuvés. Enfin, les chiffres de la colonne "Proposés" sont des estimations des dépenses qui pourraient être faites si des fonds devenaient disponibles. Les sommes indiquées ne comprennent en aucun cas les dépenses d'appui.

16. Comme l'exécution d'une partie du plan dépend de la mobilisation de ressources supplémentaires, il va sans dire que les nouvelles propositions ne pourront pas toutes être mises en oeuvre.

17. Il y a trois tableaux récapitulatifs : le tableau 1, qui présente les données par division; le tableau 2, qui présente les mêmes données par région; le tableau 3, qui indique les activités en faveur des pays les moins avancés.

18. Les tableaux détaillés présentent les projets ou groupes de projets (par exemple, le SYDONIA) par division et par service ou section au sein de chaque division.

19. La cote du projet et le nom des donateurs ne sont indiqués que pour les projets approuvés. Lorsqu'une continuation des mêmes activités est proposée, les cotes peuvent être différentes.

20. Les projets dont le titre est indiqué en caractères gras et en italique figuraient déjà dans le plan précédent. Ceux qui sont mentionnés en gras et en petites capitales apparaissent dans le plan pour la première fois. Lorsqu'ils n'ont pas encore été approuvés, ils sont précédés de la mention "proposed project".

21. Les pays bénéficiaires mentionnés nommément ont demandé expressément au secrétariat d'entreprendre les activités de coopération technique décrites dans le plan.

22. A la trentième session du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, en décembre 1997, des membres de cet organe ont fait des suggestions pour améliorer la présentation des données contenues dans le plan. Il a été tenu compte de la plupart d'entre elles dans le plan révisé soumis au Conseil. D'autres suggestions seront suivies pour l'élaboration du prochain plan triennal (1999-2001), qui sera dressé par le secrétariat à la fin de 1998.

Tableau 1
Coopération technique de la CNUCED
Par division/programme
(En milliers de dollars E.-U.)

Division/programme *	Dépenses de 1997 (au 31.10.97)		1998-2000					
	\$	%	Approuvés	Dans la filière	Approuvés et dans la filière		Proposés	
	\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%
Division de la mondialisation et des stratégies de développement	2 666	14	5 592	704	6 696	15	16 037	14
Division du commerce international des biens et services, et des produits de base	2 881	15	4 248	4 150	8 421	19	11 822	11
Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises	1 600	8	4 221	855	5 076	11	14 995	13
Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale	11 572	60	19 908	1 590	21 498	48	66 416	59
Direction exécutive et gestion	119	1	2 500 **	-	2 500	6	-	0
Pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires	380	2	860	264	1 064	2	2 500	2
<u>T O T A L</u>	<u>19 218</u>	<u>100</u>	<u>35 169</u>	<u>7 563</u>	<u>4 255</u>	<u>100</u>	<u>114 170</u>	<u>100</u>

* Les totaux comprennent des allocations pour experts associés qui ne sont pas réparties par programme.

** Voir le paragraphe 11 du texte.

Tableau 2
Coopération technique de la CNUCED
Par région
(En milliers de dollars E.-U.)

Région			Dépenses de 1997 (au 31.10.97)		1998-2000					
					Approuvés	Dans la filière	Approuvés et dans la filière		Proposés	
			\$	%	\$	\$	\$	%	\$	%
Afrique		Pays	3 455	18	6 287	120	6 425	15	14 634	13
		Région	2 937	15	5 410	4 210	9 635	22	11 182	10
	Total		<u>6 392</u>	<u>33</u>	<u>11 697</u>	<u>4 330</u>	<u>16 060</u>	<u>37</u>	<u>25 816</u>	<u>23</u>
Asie et Pacifique		Pays	2 587	13	5 352	595	5 962	14	23 143	20
		Région	446	2	2 316	-	2 323	5	1 870	2
	Total		<u>3 033</u>	<u>16</u>	<u>7 668</u>	<u>595</u>	<u>8 285</u>	<u>19</u>	<u>25 013</u>	<u>22</u>
Amérique latine et Caraïbes		Pays	895	5	1 749	82	1 837	5	9 483	8
		Région	418	2	447		448	1	1 315	1
	Total		<u>1 313</u>	<u>7</u>	<u>2 196</u>	<u>82</u>	<u>2 284</u>	<u>5</u>	<u>10 798</u>	<u>9</u>
Europe centrale et orientale		Pays	1 734	9	4 973	742	5 720	4	10 905	10
		Région	538	3	15	-	15	0	-	-
	Total		<u>2 272</u>	<u>12</u>	<u>4 998</u>	<u>742</u>	<u>5 744</u>	<u>13</u>	<u>10 905</u>	<u>10</u>
Activités interrégionales			<u>6 208</u>	<u>32</u>	<u>8 620</u>	<u>1 814</u>	<u>10 459</u>	24	<u>41 738</u>	<u>37</u>
<u>TOTAL</u>			<u>19 218</u>	<u>100</u>	<u>35 169</u>	<u>7 563</u>	<u>42 832</u>	<u>100</u>	<u>114 270</u>	<u>100</u>

Tableau 3
Coopération technique de la CNUCED
Pays les moins avancés
(En milliers de dollars E.-U.)

	Dépenses de 1997 (au 31.10.97)	1998-2000		
		Approuvés <u>a/</u>	Dans la filière <u>a/</u>	Proposés <u>a/</u>
[1] Projets par pays dans les PMA	3 953	6 487	1 322	19 561
[2] Estimation des dépenses au titre de projets multinationaux en faveur des PMA <u>b/</u>	4 436	7 295	4 109	23 835
[3] Dépenses totales en faveur des PMA	8 389	13 782	5 341	43 396
[4] Dépenses totales de coopération technique de la CNUCED	19 218	35 169	7 563	114 270
[5] Part des PMA dans les dépenses de coopération technique de la CNUCED ([3]/[4])	44 %	39 %	72 %	38 %

a/ Voir le paragraphe 12 du texte.

b/ Estimation faite par le secrétariat sur la base suivante : dépenses effectives correspondant à des projets multinationaux exclusivement en faveur des PMA; plus, pour tous les autres projets multinationaux, 30 % des dépenses au titre des projets interrégionaux; 60 % des dépenses au titre des projets en Afrique; 20 % des dépenses au titre des projets en Asie et dans le Pacifique; 0 % des dépenses en Amérique latine et dans les Caraïbes; 0 % des dépenses en Europe.

Division de la mondialisation et des stratégies de développement

Extrait du paragraphe 97 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" :

"Le programme de coopération technique devrait être déterminé par les priorités du programme de travail de la CNUCED ... [et] être axée sur les domaines ci-après :

- i) Mondialisation et développement :
 - Contribuer à l'examen de problèmes spécifiques de développement concernant une participation effective au commerce international et à l'investissement international;
 - Fournir un appui continu à la gestion de la dette".

**Division du commerce international des biens et services,
et des produits de base**

Extrait du paragraphe 97 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" :

"Le programme de coopération technique devrait être déterminé par les priorités du programme de travail de la CNUCED ... [et] être axée sur les domaines ci-après :

- ii) Commerce international des biens et des services, et questions relatives aux produits de base :
 - Renforcer les capacités institutionnelles et humaines afin d'aider les pays en développement à analyser les questions nouvelles et à profiter des possibilités découlant d'une participation au système commercial multilatéral, ainsi qu'à remplir leurs obligations à cet égard;
 - Fournir une assistance aux pays en développement dans le domaine du commerce et de l'environnement, y compris au moyen de monographies par pays;
 - Soutenir les stratégies visant à encourager l'élaboration d'une politique et d'une législation nationales de la concurrence et de la protection des consommateurs;
 - Contribuer à la diversification verticale et horizontale dans les pays tributaires des produits de base et encourager le recours à des instruments de gestion des risques en faveur des producteurs et des exportateurs;
 - Contribuer à une meilleure utilisation des préférences en faisant encore mieux connaître le SGP et d'autres arrangements commerciaux préférentiels;
 - Aider les pays en développement, en coordination avec l'OMC, à avoir accès aux données sur le commerce des services".

**Division de l'investissement, de la technologie
et du développement des entreprises**

Extrait du paragraphe 97 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" :

"Le programme de coopération technique devrait être déterminé par les priorités du programme de travail de la CNUCED ... [et] être axée sur les domaines ci-après :

- iii) Investissement, développement des entreprises et technologie :
- Appuyer l'élaboration de politiques nationales visant à promouvoir et à attirer les investissements étrangers;
 - Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant le développement du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises et les questions de privatisation;
 - Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant le développement de l'esprit d'entreprise en assurant la participation des femmes;
 - Encourager le dialogue entre secteur public et secteur privé".

**Division de l'infrastructure des services pour le développement
et de l'efficacité commerciale**

Extrait du paragraphe 97 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement" :

"Le programme de coopération technique devrait être déterminé par les priorités du programme de travail de la CNUCED ... [et] être axée sur les domaines ci-après :

- iv) Infrastructure de services pour le développement et efficacité commerciale :
- Soutenir l'élaboration de politiques nationales favorisant l'infrastructure de services pour le développement et l'efficacité commerciale;
 - Améliorer les services d'appui au commerce facilitant le commerce et les exportations;
 - Valoriser les ressources humaines;
 - Exploiter les résultats du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale et fournir une assistance technique, par exemple pour la création de pôles commerciaux, en particulier dans les PMA".

